**Nous disons non aux politiques du Premier Ministre et du gouvernement qui visent l’égalité entre les genres, les corps, les droits reproductifs et la sexualité des femmes !**

**Nous demandons l’arrêt IMMEDIAT du processus d’interdiction de l’IVG !**

**L’interdiction ou la limitation de la durée ou des conditions d’accès à l’IVG :**

* **Viole les droits à la santé et à la vie des femmes !**
* **Est une usurpation du droit des femmes à prendre des décisions en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels, reproductifs !**
* **Constitue une nouvelle manifestation de la mentalité ne considérant pas les femmes comme des individus à droits égaux !**

**Les déclarations du Premier ministre lors de la dernière semaine de mois de mai ont rendu clair que le projet d’interdiction était planifié depuis quelques temps. Cette initiative mortelle qui ne repose sur aucune donnée scientifique ne va pas faire baisser le recours à l’IVG mais va entraîner des IVG dans des conditions insalubres et entraîner des décès de femmes comme cela a été démontré à travers le monde.**

L’IVG n’est pas un assassinat, son interdiction l’est !

L’IVG librement choisi et réalisé dans des conditions sûres est un droit vital ; Il ne peut pas être limité !

Selon l’Organisation Mondial de la Santé des dizaines de milliers de femmes perdent la vie suite à des IVG réalisées dans des mauvaises conditions. En Turquie, la légalisation de l’IVG a contribué à la baisse des décès lors des accouchements de 250 pour 100 000 des années 70 à 28 au milieu des années 2000. Il n’existe aucune donnée montrant que le recours à l’IVG a augmenté en Turquie, au contraire de 18 pour 100 en 1993 à 10 pour 100 en 2008. Alors qu’entre 1994 et 2011, 26 pays ont avancé pour lever les obstacles au droit à l’IVG, il serait inacceptable que ce droit soit limité ou supprimé en Turquie. Réduire le droit à l’IVG aux seules obligations médicales et aux situations de viol serait marginaliser les droits basiques des femmes par rapport à leurs corps et à leur sexualité ainsi que limiter des droits à des situations de contrainte.

Nous nous opposons à la mise en danger de la santé et du droit à la vie des femmes par l’interdiction ou la limitation de l’IVG au lieu d’un soutien aux techniques contraceptifs de haute qualité, gratuits et accessibles. Le droit à l’IVG est autant vital en tant que liberté de choix individuel qu’en tant que droit social. Le droit à un IVG libre, gratuit, sûr et légal est en même temps un droit vital. Le véritable assassinat est de forcer les femmes à risquer leurs vies.

Le droit à un IVG sûr est une part inaliénable du droit des femmes à avoir le contrôle de leurs corps et leur maternité !

La limitation de la santé reproductive et sexuelle, qui inclut le contrôle sur son corps et l’accès à l’IVG, est une violation claire des Droits de l’Homme et des Droits de la Femme. Selon ses propres lois et selon les traités qu’il a ratifié, l’Etat turc est dans l’obligation de fournir des services publics suffisants et accessibles pour la santé sexuelle et reproductrice. En Turquie, les mécanismes d’oppression morale sur la sexualité féminine, les mariages d’enfants, les mariages forcés, les meurtres de femmes ont été normalisés. La responsabilité du contrôle des naissances a été principalement mise sur le dos des femmes. Or, dans un pays ou les moyens contraceptifs ne sont pas facilement accessibles, ou le moyen de contraceptif le plus utilisé est le coït interrompu, ou l’emploi des femmes recule, ou la pauvreté des femmes augmente à grande vitesse, interdire ou limiter l’IVG est clairement une discrimination qui va entraîner les femmes à des IVG dangereuses.

Nous ne laisserons pas faire les attaques contre les Droits de l’Homme par des discours et des discours militaristes et discriminatoires

En disant « Chaque avortement est un Uludere (1) », le Premier ministre a assimilé la mise en œuvre de leurs droits sur le corps par les femmes avec l’assassinat d’êtres humains par des bombes. Par ailleurs, il s’gait d’une déclaration discriminatoire remettant en cause les droits humains des Kurdes et des femmes. Cela alors que la tâche primordiale d’un Etat est de permettre à tous les citoyens de vivre dignement, assurer leur égalité, leurs droits et leur liberté.

# Selon la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » que la Turquie s’enorgueillit d’avoir ratifié indiques dans son article 16.1 que les hommes et les femmes ont « Les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits ». L’initiative du gouvernement pour l’interdiction de l’IVG n’est qu’un autre produit de la mentalité niant le droit des femmes à contrôler leurs corps, considérant que la principale d’existence des femmes est la reproduction de l’espèce, organisant les politiques démographiques néo-libérales à partir des corps des femmes.

Une telle décision serait une violation du droit de vie de millions de femmes et du droit à vivre dignement des femmes, des hommes et des enfants.

Nous, signataires, nous demandons l’arrêt IMMEDIAT du processus d’interdiction l’IVG en Turquie et les politiques visant les corps des femmes.

1. **Village à la frontière-irakienne ou 34 civils ont été tué par des frappes aériennes de l’armée turque il y a quelque moi**